



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)

DS 23-002

Modification marché Infogérance

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier l'article L2122-22 4°,
Vu le Code de la Commande Publique en particulier l'article L2194-1,
Vu la délibération n°CS 2020-035 du 16/10/2020,
Considérant la carence de la référence indiquée au contrat et le besoin du Syndicat de remplacer cette référence,

DECIDE

Article 1^{er} De signer l'avenant n°3 au marché Infogérance,

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Pour exécution et ampliation,
Le Président,



Jean SAINSON